

## Annonce définitive des résultats finaux

de l'offre publique d'acquisition de

### CNAC Saturn (NL) B.V., Amsterdam, Pays-Bas

sur toutes les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune en mains du public de

### Syngenta SA, Bâle, Suisse

Le 8 mars 2016, CNAC Saturn (NL) B.V., une société privée à responsabilité limitée (*besloten ven-nootschap met beperkte aansprakelijkheid*) régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam et enregistrée au registre du commerce de la Chambre de Commerce néerlandaise sous le numéro 65434552 (l'**Offrant**), a publié le prospectus d'offre (le **Prospectus d'Offre**) en vue de son offre publique d'acquisition en vertu des articles 125 et suivants de la loi fédérale sur l'infrastructure des marchés financiers (l'**Offre**) portant sur toutes les actions nominatives en mains du public de Syngenta SA (**Syngenta**) d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune (chaque action une **Action Syngenta**). Le prix d'offre se monte à USD 465 en espèces pour chaque Action Syngenta, déduction faite du montant brut de tout effet dilutif en lien avec les Actions Syngenta avant l'Exécution de l'Offre, comme exposé plus en détail dans le Prospectus d'Offre.

Le termes qui ne sont pas définis dans cette annonce ont le sens qui leur est assigné dans le Prospectus d'Offre.

### Résultats finaux définitifs

Après l'issue de la période supplémentaire d'acceptation fixée au 24 mai 2017, 16:00 HAEC (la **Période Supplémentaire d'Acceptation**), la participation de l'Offrant et des personnes agissant de concert avec l'Offrant se monte à 87'650'988 Actions Syngenta au total (y compris 11'072'548 Actions Syngenta représentées par 55'362'740 ADSs), correspondant à 94.68 % des droits de vote émis et du capital-actions émis de Syngenta (taux de participation) et se compose:

- des 87'455'312 Actions Syngenta au total (y compris 11'072'548 Actions Syngenta représentées par 55'362'740 ADSs) qui ont été apportées à l'Offre ou à l'Offre U.S., soit 94.67 % des 92'382'473 Actions Syngenta faisant l'objet de l'Offre à la fin de la Période Supplémentaire d'Acceptation (taux de réussite); et
- des 195'676 Actions Syngenta détenues par Syngenta ou l'une de ses Filiales à la fin de la Période Supplémentaire d'Acceptation.

Le tableau suivant donne un aperçu des résultats finaux:

	<b>Nombre d'Actions Syngenta</b>	<b>Capital-actions/ droits de vote (taux de participation)</b>	<b>Taux de réussite</b>
Actions Syngenta apportées à l'Offre	87'455'312	94.47%	94.67%
Actions Syngenta détenues par Syngenta ou l'une de ses Filiales à la fin de la Période Supplémentaire d'Acceptation	195'676	0.21%	
Résultats finaux	87'650'988	94.68%	

## Deuxième Exécution

Sous réserve des droits de l'Offrant en vertu de la Section B.8 du Prospectus d'Offre, la Deuxième Exécution de l'Offre en lien avec les Actions Syngenta qui ont été valablement apportées après l'échéance de la Période de l'Offre aura vraisemblablement lieu le 7 juin 2017.

## Annulation des titres restants et retrait de la cotation

Comme décrit de façon plus détaillée à la Section E.3 (*Intentions de l'Offrant concernant Syngenta*) et à la Section K.7 (*Squeeze-out et retrait de la cotation*) du Prospectus d'Offre, l'Offrant envisage, après la Deuxième Exécution, soit de demander l'annulation des Actions Syngenta non apportées auprès du tribunal compétent, si le seuil de 98% des Actions Syngenta et des droits de vote peut être dépassé par le biais d'achats sur le marché ou autrement, soit, dans le cadre d'une fusion squeeze-out, de fusionner Syngenta avec une société directement ou indirectement contrôlée par l'Offrant, les actionnaires restants recevant une indemnisation obligatoire à la place d'actions de la société survivante, si les conditions légales sont réunies. En outre, l'Offrant envisage de requérir de Syngenta qu'elle demande auprès de la SIX Swiss Exchange la décotation des Actions Syngenta ainsi qu'une exemption de certaines obligations de reporting et de publicité jusqu'à la date de la décotation des Actions Syngenta, dans chaque cas conformément au règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange. En outre, l'Offrant envisage de retirer les ADSs de la cotation sur la New York Stock Exchange aussitôt que possible suite à l'exécution de l'Offre.

## Restrictions à l'Offre

L'Offre est soumise aux restrictions à l'Offre telles que décrites dans le Prospectus d'Offre. Le Prospectus d'Offre peut être obtenu gratuitement (en allemand, français et anglais) auprès de Crédit Suisse SA, Zurich (email: [equity.prospectus@credit-suisse.com](mailto:equity.prospectus@credit-suisse.com)). Le Prospectus d'Offre ainsi que d'autres informations en lien avec l'Offre sont également disponibles à l'adresse <http://www.chemchina.com/press>.

Syngenta SA	Numéro de valeur	ISIN	Symbole Ticker
Actions nominatives <b>non apportées</b> (première ligne de négoce)	1 103 746	CH001 103 746 9	SYNN
Actions nominatives <b>apportées</b> (deuxième ligne)	31 631 288	CH031 631 288 0	-
Actions nominatives <b>apportées</b> (troisième ligne, pour le Dispositif de Conversion USD/CHF)	31 631 329	CH031 631 329 2	-

Le 31 mai 2017

Lead Financial Advisor



Financial Advisor et Offer Manager

Financial Advisor



Financial Advisor



Financial Advisor



Financial Advisor



Information Agent

